



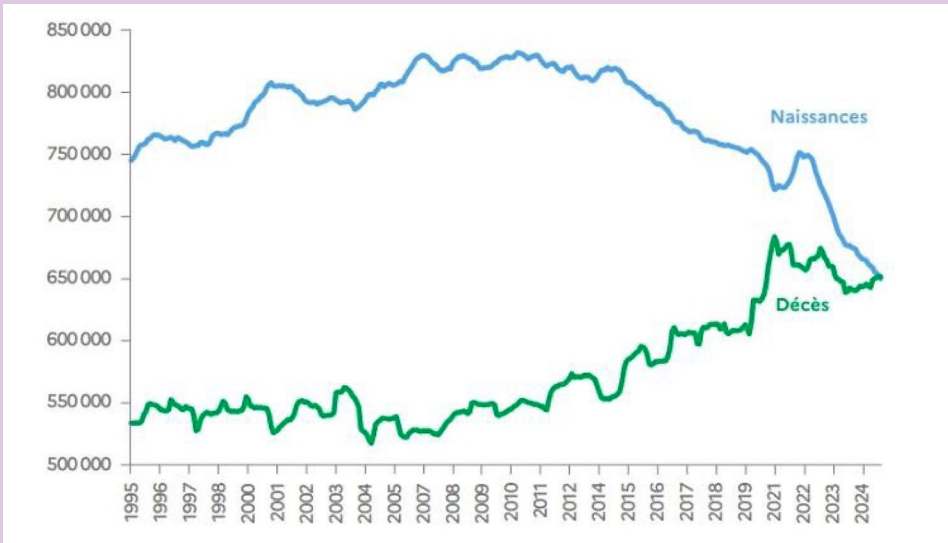
annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

Le rendez-vous des élus

DÉNATALITÉ SUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Des conséquences en cascade

Le Haut-commissariat à la stratégie et au plan, un organisme rattaché à Matignon, a publié une note sur la dénatalité, évoquant une véritable « marée descendante » qui va avoir de lourdes conséquences sur l'économie et l'infrastructure sociale du pays.



C'est un graphique particulièrement parlant : en cette année 2025, pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, les courbes des naissances et des décès vont se croiser, et il y aura certainement dès l'an prochain davantage de décès que de naissances en France. Autrement dit, si l'on ne tient pas compte du solde migratoire, la population du pays va diminuer.

Inversion des courbes

Pour mesure l'ampleur du phénomène, il suffit de dire que jusqu'au milieu des années 2010, il y avait un solde positif compris entre 200 000 et 300 000. Mais à partir de 2015, la natalité a commencé à diminuer de façon continue et relativement rapide.

À ce mouvement de diminution des naissances s'ajoute un mouvement, parallèle, d'augmentation des décès, depuis 2014 : il y a en moyenne 100 000 décès de plus par an aujourd'hui par rapport à 1995. La raison est clairement identifiée : la génération des baby-boomers, nés entre 1945 et 1965, arrive progressivement à des âges de plus forte mortalité. Conclusion : avec 10 ans d'avance sur les prévisions de l'Insee, le solde naturel va diminuer dès l'an prochain.

Conséquences en cascade

Cette évolution aura d'innombrables conséquences dans les années à venir, « *des écoles au marché du travail* », note le Haut-commissariat, qu'il convient d'anticiper. Au fil des années, de nouveaux secteurs subiront l'impact de cette diminution des naissances – d'abord l'école maternelle, puis l'école primaire, puis les collèges, les lycées, les universités et, enfin, le marché du travail. Logiquement, ce sont donc les écoles maternelles et élémentaires qui sont touchées en premier, avec une baisse de 500 000 élèves sur les dix dernières années. « *Dans de nombreux territoires, les classes se clairsemement et les écoles se vident, forçant les pouvoirs publics locaux à fusionner et à regrouper les établissements scolaires sur plusieurs communes* », note l'auteur de l'étude. Le phénomène commence à toucher les collèges,

qui constatent « *une diminution continue de leurs effectifs depuis 2020* ». L'enseignement supérieur devrait être touché à partir de 2029.

Quant au marché du travail, il va subir dans les années à venir, en même temps, le choc de la dénatalité et celui du passage en retraite des baby-boomers, avec une population en âge de travailler qui devrait baisser de plus en plus vite. Les conséquences de cette évolution sont, pour l'instant, compensées par la réforme de l'apprentissage, qui a fait augmenter le nombre de très jeunes gens au travail, et le recul de l'âge de la retraite. Mais ces réformes ont leurs limites, et le Haut-commissariat estime que la population active va diminuer fortement dans les années à venir.

Nécessaire « immigration de travail »

La pyramide des âges s'est inversée, au sens où les personnes âgées sont aujourd'hui plus nombreuses que les jeunes. Ce phénomène va bouleverser « *l'équilibre social de la nation* », redoute le Haut-commissariat, notamment parce que moins de travailleurs signifie moins de cotisants. Le pays risque de se trouver dans une situation « *de sous-effectif chronique* » : le pays va passer de la pénurie d'emploi à la pénurie de main-d'œuvre.

Il va donc falloir, juge l'auteur de l'étude « *travailler plus, automatiser davantage, accueillir mieux* ». Travailler plus, cela signifie, en clair, reculer encore l'âge de la retraite à l'avenir. « *Automatiser* », c'est utiliser la robotique et l'intelligence artificielle. Enfin, « *accueillir* » : parce que l'économie du pays va avoir de plus en plus besoin de l'immigration pour compenser le taux de natalité de plus en plus faible. Le Haut-commissariat plaide donc pour que la France se dote « *d'une stratégie d'immigration de travail* », seul moyen, juge l'auteur, pour que le pays conserve sa compétitivité.

Frank Lemarc

(Source : Maire info) ■

Fin de location gérance

La location-gérance du fonds de commerce de **Autorisation de stationnement Taxi N°4 Gare Lons le Saunier (39000)** sis et exploité Lons le Saunier, consentie par acte en date du 14/04/2022 à RANCHOT par SAS SEVTAXI, SAS au capital de 5 000 €, 14 Rue de Gray 39700 RANCHOT, 842 624 561 RCS LONS LE SAUNIER, propriétaire dudit fonds, au profit de M. Franck GUICHON demeurant 378 Route de Chilly-le-Vignoble, 39570 MESSIA SUR SORNE, a pris fin à la date du 05/09/2025.

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/09/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SCI JURPYR
Siège : JURPYR
Forme : SCI
Capital social : 50 400 € avec un capital minimum de 50 000 €
Siège social : 403, route des Longevemes, 39230 PASSENAIS
Objet social : acquisition, prise à bail, gestion, administration de tous biens mobiliers et immobiliers, et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Gérance : M. Denis LABRE demeurant 403, route des Longevemes, 39230 PASSENAIS
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LONS-LE-SAUNIER

MGM

Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 26 bis Grande Rue
39150 SAINT-PIERRE

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-PIERRE du 11 septembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière ;
Dénomination sociale : MGM ;
Siège social : 26 bis Grande Rue - 39150 SAINT-PIERRE ;
Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ;
Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire ;
Gérance : Mr Jorge ALVES LOUREIRO, demeurant à SAINT-PIERRE (39150) – 26 bis Grande Rue ;
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de LONS LE SAUNIER.

Pour avis.
La Gérance

AGRI CONSEIL 39

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN RECONNU DE VIOUSSE

Siège social : 1 Domaine de Viosse
39110 ANDELOT-EN-MONTAGNE
Société civile au capital
social variable de 144.960 €
Agréé le 20 février 1978
sous le n° 39-184
R.C.S. LONS-LE-SAUNIER
n° 398 579 268

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 31-08-2025, les associés ont décidé, la dissolution anticipée du groupement et sa mise en liquidation amiable. Sont nommés en qualité de liquidateurs, M. VALLET Emmanuel et Madame CLEMENT Emmanuelle son épouse, demeurant ensemble : 1 Domaine de Viosse – 39110 ANDELOT-EN-MONTAGNE, et leur ont conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER. Mention sera faite au R.C.S. de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis,
les liquidateurs.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : SCI CMV3B IMMO 36
Siège social: 36, Rue LECOURBE – 39000 LONS LE SAUNIER
Objet : l'acquisition, la propriété et la gestion à titre civil de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers, plus généralement l'exploitation par bail ou autrement de tout immeuble, tous biens et droits sociaux mobiliers et immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, notamment divers biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble situé à LONS LE SAUNIER (Jura) – 36, Rue LECOURBE
- la propriété et la gestion à titre civil de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.
- l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles,
- la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte,
- la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination,
- l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux, ou par commodat et notamment les biens et droits immobiliers situés à LONS LE SAUNIER(Jura)–36,Rue LECOURBE ;
- l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés au financement des acquisitions ou paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles ou biens et droits immobiliers de la société.
-toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie de caution hypothécaire.
-et plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société, la société peut, notamment constituer hypothèque ou tout autre sûreté réelle sur les biens sociaux

Capital: 3 000 €
Gérance: CMV3B Group – SAS au capital de 3 000 € dont le siège social est à LONS LE SAUNIER(39) – 36, Rue LECOURBE identifiée sous le numéro SIREN 941 776 809 RCS LONS LE SAUNIER
Cession de parts : Tout tiers non associé, et les ascendants, et conjoints et descendants, autres que les ascendants, et descendants communs des associés fondateurs, et autres que conjoints des associés fondateurs et déjà associés, ne peuvent devenir associés qu'après avoir été agréés par assemblée générale extraordinaire
La cession est libre et sans agrément vis-à-vis des ascendants et descendants communs des associés fondateurs de ladite société, et des conjoints des associés fondateurs et déjà associés de ladite société, toute autre cession demeurera soumise à agrément par assemblée générale extraordinaire.
Immatriculation au RCS de LONS LE SAUNIER

Pour avis

AGIS
Maître Antoine CONVERSE
3B rue du Miroir
39200 SAINT-CLAUDE
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS-LE-SAUNIER

LE DRESSING DE MUMU

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 rue Pasteur
39260 Moirans-en-Montagne
Siège de liquidation :
1 Impasse du Soleil Levant
39260 Moirans-en-Montagne
827 454 125 RCS Lons-le-Saunier

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 1er septembre 2025 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Murielle STIER, demeurant 1 Impasse du Soleil Levant, 39260 Moirans-en-Montagne, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Lons-le-Saunier, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : SCI CMV3B IMMO 22
Siège social: 36, Rue LECOURBE – 39000 LONS LE SAUNIER
Objet : l'acquisition, la propriété et la gestion à titre civil de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers, plus généralement l'exploitation par bail ou autrement de tout immeuble, tous biens et droits sociaux mobiliers et immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, notamment divers biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble situé à LONS LE SAUNIER (Jura) – 22, Rue PERRIN.
- la propriété et la gestion à titre civil de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.
- l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles,
- la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte,
- la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination,
- l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux, ou par commodat et notamment les biens et droits immobiliers situés à LONS LE SAUNIER(Jura)–22,Rue PERRIN ;
- l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés au financement des acquisitions ou paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles ou biens et droits immobiliers de la société.
-toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie de caution hypothécaire.
-et plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société, la société peut, notamment constituer hypothèque ou tout autre sûreté réelle sur les biens sociaux

Capital: 3 000 €
Gérance: CMV3B Group – SAS au capital de 3 000 € dont le siège social est à LONS LE SAUNIER(39) – 36, Rue LECOURBE identifiée sous le numéro SIREN 941 776 809 RCS LONS LE SAUNIER
Cession de parts : Tout tiers non associé, et les ascendants, et conjoints et descendants, autres que les ascendants, et descendants communs des associés fondateurs, et autres que conjoints des associés fondateurs et déjà associés, ne peuvent devenir associés qu'après avoir été agréés par assemblée générale extraordinaire
La cession est libre et sans agrément vis-à-vis des ascendants et descendants communs des associés fondateurs de ladite société, et des conjoints des associés fondateurs et déjà associés de ladite société, toute autre cession demeurera soumise à agrément par assemblée générale extraordinaire.
Immatriculation au RCS de LONS LE SAUNIER

Pour avis

OLIVIER

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 37 289,05 euros
Siège social : 3 route de la Saisse, 39130 PONT DE POITTE
Siège de liquidation :
5 rue bas de Courbeau
39210 VOITEUR
400 842 365 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 10/09/2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 10 septembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Alix OLIVIER, demeurant VOITEUR 39210 5 rue de Courbeau, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 5 rue bas de Courbeau 39210 VOITEUR. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

ETUDE DE ME MORGANE PLOUZNIOFF,
NOTAIRE ASSOCIEE A SAINT-CLAUDE (JURA),
3 BD DE LA REPUBLIQUE

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Morgane PLOUZNIOFF, Notaire associée de la Société « Morgane PLOUZNIOFF, Notaire », SELARL unipersonnelle titulaire d'un Office notarial dont le siège est à SAINT-CLAUDE (39200), 3, bd de la République, CRPCEN 39049, le 27 novembre 2024, il a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial, ENTRE : Monsieur René Paul Léon LANÇON, et Mme Monique Thérèse Odette MADUR, demeurant à RAVILLOLES (39170) 5 Chemin du Moulin d'Aval, nés, M. à SAINT-CLAUDE (39200) le 16/01/1945, Mme à CHATEAU DU LOIR (72500) le 19/01/1951. Mariés à la mairie de CHATEAU-DU-LOIR (72500) le 13/11/1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, non modifié depuis, tous deux de nationalité française et résidents fiscaux français. M. René LANÇON a apporté à la communauté divers biens immobiliers, tous situés à RAVILLOLES, savoir la moitié indivise en pleine propriété des biens cadastrés AE 263 à 266, 804, 967 à 970, 982, et des lots 1-2-3 de la copropriété cadastrée AE 801-802, et la totalité en pleine propriété des biens cadastrés AE 292 à 294, 803, 806, 807 et 981, et des lots 4 et 5 de la copropriété cadastrée AE 801-802. Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet: 3 Bd de la République 39200 SAINT-CLAUDE. En cas d'opposition les époux peuvent demander l'homologation de l'acte au tribunal judiciaire.

Pour insertion,
Le notaire.

MONTCEL BLEU

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 23, avenue de Montciel, 39000 LONS LE SAUNIER
Siège de liquidation
152 chemin du Paradis
39000 LONS LE SAUNIER
838 127 645 RCS LONS-LE-SAUNIER

clôture liquidation

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 juin 2025 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Elisabeth SOUVET demeurant 152 chemin du Paradis 369000 Lons-le-Saunier de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de LONS-LE-SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis
Le Liquidateur

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : MAXANTO
Siège social : 4, Rue des côtes – 39100 AUTHUME
Objet : l'acquisition de tous biens immobiliers, l'administration, l'exploitation par bail, location, mise à disposition à titre gratuit à ses associés et/ou gérants ou autrement desdits biens et de tous autres immeubles bâtis, droits immobiliers et terrains dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutilisés à la société au moyen de vente, échange, apport en société, etc...et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. Pour réaliser cet objet tout mode d'acquisition et de financement de l'acquisition des immeubles est admis avec ou sans garantie hypothécaire.
Capital : 500 €
Gérance : Monsieur Benoit PERRET et Madame Cyrielle VERRAND demeurant 4, Rue des côtes – 39100 AUTHUME
Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Elles ne peuvent être cédées à un ascendant ou à un descendant ou au conjoint du cédant ou à toute autre personne n'ayant pas la qualité d'associé qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire
Immatriculation au RCS de LONS LE SAUNIER

Pour avis

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE FROMAGÈRE DU HAUT-JURA

Société à capital variable
Siège social : 27 rue de Lajoux
39310 LES MOUSSIERES
Agréée N° 11-783
SIRET : 77840673600018

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira jeudi 2 octobre 2025 10h aux Gîtes Au Soleil Jura Si Ain – Rue royale 01410 MIJOUX
Ordre du jour :
1) Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes
2) Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours
3) Quitus aux administrateurs
4) Dotation des réserves obligatoires
5) Dotation des réserves libres et distributions
6) Renouvellement du tiers sortant du CA
7) Ratification de cooptation en CA
8) Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)
9) Remplacement d'un administrateur
10) Constat du départ d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social
11) Constatation de la variation du capital social
12) Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs
13) Conventions réglementées
14) Document relatif aux informations sur le prix
15) Pouvoirs pour les formalités
16) Questions diverses
Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15^{ème} jour précédant l'AG, des rapports du CA, du CAC, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente AGO et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports.
Pour le Conseil d'Administration, le Président, Stéphane BARBE

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE FROMAGÈRE FRUITIERE DE LA BRESSE JURASSIENNE

Société à capital variable
Siège social : A la Fromagerie de Oussières
39800 OUSSIÈRES
Agréée N° 14-462
SIRET : 77840941700012

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira mardi 30 septembre 2025 9h30 salle de la mairie de Desnes
Ordre du jour :
1) Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes
2) Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours
3) Quitus aux administrateurs
4) Dotation des réserves obligatoires
5) Dotation des réserves libres et distributions
6) Renouvellement du tiers sortant du CA
7) Ratification de cooptation en CA
8) Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)
9) Remplacement d'un administrateur
10) Constat du départ d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social
11) Constatation de la variation du capital social
12) Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs
13) Conventions réglementées
14) Document relatif aux informations sur le prix
15) Pouvoirs pour les formalités
16) Questions diverses
Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15^{ème} jour précédant l'AG, des rapports du CA, du CAC, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente AGO et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports.
Pour le Conseil d'Administration, le Président, Benoît COTE

ETUDE DE ME MORGANE PLOUZNIOFF,
NOTAIRE ASSOCIEE A ST-CLAUDE (JURA),
3 BD DE LA REPUBLIQUE

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Morgane PLOUZNIOFF, Notaire associée de la Société dénommée « Morgane PLOUZNIOFF, Notaire », SELARL unipersonnelle titulaire d'un Office notarial dont le siège est à SAINT-CLAUDE (39200), 3, bd de la République, CRPCEN 39049, le 24 janvier 2025, il a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial, entre M. Jean Luc Michel BERTHET, et Mme Sylvie Marie-Louise DARMEY, demeurant ensemble à SAINT-CLAUDE (39200), 16 Les Frères, nés, M. à PARIS 15^{ÈME} ARRONDISSEMENT (75015) le 26/04/1952, Mme à SAINT-CLAUDE (39200) le 06/11/1961. Mariés à la mairie de SAINT-CLAUDE (39200) le 20/03/2004 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, non modifié depuis, tous deux de nationalité française et résidents fiscaux français. Mme Sylvie DARMEY a apporté à la communauté les lots 20, 78 et 92 dépendant de la copropriété située à SAINT-CLAUDE (Jura) 7bis rue du Mirroir, cadastrée AH 143. Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Les époux pourront en cas d'opposition faire homologuer l'acte au tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion,
Le notaire.

ROYAL FOOD 39

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 32 rue Rosset
39200 ST CLAUDE
893 565 192 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis
La Gérance

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE FROMAGÈRE FRUITIERE FROMAGERIE DE SALINS LES BAINS

Société à capital variable
Siège social : Route de Champagnole
A la fromagerie de salins
39110 SALINS-LES-BAINS
Agréée N° 39-205
SIRET : 77842586800016

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira mardi 30 septembre 2025 14h salle de fromagerie
Ordre du jour :
1) Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes
2) Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours
3) Quitus aux administrateurs
4) Dotation des réserves obligatoires
5) Dotation des réserves libres et distributions
6) Renouvellement du tiers sortant du CA
7) Ratification de cooptation en CA
8) Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)
9) Remplacement d'un administrateur
10) Constat du départ d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social
11) Constatation de la variation du capital social
12) Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs
13) Conventions réglementées
14) Document relatif aux informations sur le prix
15) Pouvoirs pour les formalités
16) Questions diverses
Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15^{ème} jour précédant l'AG, des rapports du CA, du CAC, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente AGO et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports.
Pour le Conseil d'Administration, le Président, Benoît GIROD

ETUDE DE ME MORGANE PLOUZNIOFF,
NOTAIRE ASSOCIEE A ST-CLAUDE (JURA),
3 BD DE LA REPUBLIQUE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Morgane PLOUZNIOFF, Notaire associée de la Société « Morgane PLOUZNIOFF, Notaire », SELARL unipersonnelle titulaire d'un Office notarial dont le siège est à SAINT-CLAUDE (39200), 3, bd de la République, CRPCEN 39049, le 11 septembre 2025, il a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la séparation de biens pure et simple prévu par les articles 1536 à 1543 du Code civil entre : M. Aurélien Jean Emile ADMIRAT, et Mme Lora TONTALE, demeurant ensemble à LAMOUREA (39310) 307 Grande Rue, nés, M. à GAP (05000) le 25/03/1991, Mme à SURESNES (92150) le 05/03/1988. Mariés à la mairie de LA TREMBLAIE (17390) le 30 septembre 2023 sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Morgane PLOUZNIOFF, notaire à SAINT-CLAUDE, le 28/08/2023, modifié par contrelettre en date du 29/09/2023, non modifié depuis. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. En cas d'opposition, les époux pourront solliciter l'homologation de l'acte auprès du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion,
Le notaire.

GAEC RECONNU VULIN-FAIVRE

Siège social : 2 Route de Dampierre
39350 DAMPIERRE
RCS LONS LE SAUNIER
N°509 370 029

L'assemblée générale extraordinaire du 01/08/2025 du GAEC RECONNU VULIN-FAIVRE ayant son siège social 2 Route de Dampierre 39350 DAMPIERRE a décidé à compter du 01/08/2025 :
- De préciser le siège social de la manière suivante : 2 Route de Dampierre le Petit Mercey 39350 DAMPIERRE ;
- De transformer le GAEC en SCEA.
Forme : SCEA, société civile d'exploitation agricole régie par les articles L324-1 à L324-10 du Code rural
Dénomination : SCEA VULIN
Objet : activités agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural
Capital social : 259.780,00 €
Siège social : 2 Route de Dampierre le Petit Mercey 39350 DAMPIERRE
Durée : 50 ans

Pour avis
La gérance

AGRI CONSEIL 39

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN RECONNU COURDIER

Siège social : 9 Rue du Chalet
39300 CHAPOIS
agréé le 12-09-1996
sous le n°39-816
R.C.S. Lons-le-Saunier
n° 410 004 758

Par décision du 03-09-2025, les associés ont décidé de transférer le siège social du groupement au 1 Chemin de Voitureau – 39300 CHAPOIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de Lons-le-Saunier.

Pour avis,
la gérance

GAGNEZ DU TEMPS !
PUBLIEZ VOS ANNONCES
EN TOUTE AUTONOMIE
24h24 - 7j/7

juragricole.com/les-annonces-legales/



Scannez-moi



FORMEZ-VOUS AVEC L'ADFPA



■ Obtenir ou renouveler son « Certiphyto » via le test seul

Durée, date et lieu : 2 heures. 17 octobre 2025 (10h) à Lons-le-Saunier.

■ Diagnostiquer la fertilité de ses sols

Durée, dates et lieu : 3,5 jours. 3 heures en distanciel + 6, 9 octobre 2025 et 23 février 2026 ou 4, 6 novembre 2025 et 24 février 2026. Lieu à définir en fonction des participants.

■ Réfléchir son projet de société : étape primordiale pour travailler et cultiver la bonne entente

Durée, dates et lieu : 3 heures en autoformation à distance et 3 jours. 9, 16, 23 octobre 2025 à Lons-le-Saunier.

■ Les fondamentaux pour réaliser des factures électroniques conformes

Durée, date et lieu : 1 journée. Session 4 : 8 octobre 2025 à Fouchéran.

■ Les risques c'est toujours mon affaire : Je mets à jour mon DUERP

Durée, date et lieu : 1 journée de 5 heures 30 en salle et 2 heures 30 en autoformation à distance. Session 1 : 15 octobre 2025.

■ Améliorer les capacités d'adaptation et de résistance de son troupeau

Durée, date et lieu : 2 jours. 23 et 24 octobre 2025. Lieu à définir.

■ DUER : les risques c'est mon affaire (initiale)

Durée, date et lieu : 2 demi-journées et 2 heures 45 en autoformation à distance à Lons-le-Saunier. Démarrage à distance le 23 octobre 2025. 5 novembre et 19 novembre 2025 après-midi.

■ Introduction à l'acupuncture en élevage

Durée, date et lieu : 2 jours. 3 et 4 novembre 2025. Lieu à définir.

■ Élevage et pratiques alternatives : retour d'expériences et approfondissements

Durée, date et lieu : 1 jour. 5 novembre 2025. Lieu à définir.

■ Mieux se connaître avec l'ennéagramme Module 1

Durée, date et lieu : 2 jours. 6 et 7 novembre 2025 à Lons-le-Saunier.

■ Méthode OBSALIM®: décrypter les signes des animaux pour piloter la ration

Durée, date et lieu : 3 jours. 13, 14 novembre et 15 décembre 2025. Lieu à définir.

■ Pour une pulvé au top!

Durée, date et lieu : 1 jour. 13 novembre 2025 à Sellières.

■ Accueillir les oiseaux pour protéger ses cultures

Durée, date et lieu : 1 jour. Journée viti/arbo : 14 novembre 2025 ; journée autres productions : 13 novembre 2025. Sur une ferme à définir en fonction des participants.

Renseignements : ADFPA - Maison des Agriculteurs - 455 rue du Colonel de Casteljau - BP 40417 - 39015 Lons-le-Saunier . Tél. 03.84.35.14.30

Retrouvez toute l'offre des formations de l'ADFA du Jura sur adfpa39.fr